

Rhône-Alpes <sup>Région</sup>



Le 24 janvier 2013 à Givors :  
installation du Syndicat Mixte des Transports  
pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Dossier de presse

Contact presse :

Région Rhône-Alpes – Clémence CAPRON : 04 26 73 49 57 – 06 87 56 05 48 – [ccapron@rhonealpes.fr](mailto:ccapron@rhonealpes.fr)

La Région Rhône-Alpes, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), les Communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole (SEM), Porte de l'Isère (CAPI) et du Pays Viennois (ViennAgglo) ayant délibéré de façon concordante, le Préfet de région a procédé à la création du Syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML) par arrêté du 21 décembre 2012.

Ce syndicat, unissant la 2<sup>ème</sup> région française et la 2<sup>ème</sup> agglomération de France, à l'heure des discussions sur la future loi de décentralisation, reflète une réelle avancée en matière de coopération institutionnelle sur le territoire.

Avec 40 000 déplacements domicile-travail par jour entre les agglomérations de Lyon, Saint-Etienne, Bourgoin-Jallieu et Vienne, la mobilité apparaît comme un enjeu structurant pour la construction métropolitaine.

L'objectif essentiel est de rendre plus faciles et donc plus attractifs les déplacements intermodaux, tous motifs confondus, en dépassant la complexité institutionnelle des transports.

Le syndicat porte ainsi l'ambition de « *contribuer à la mise en œuvre des services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son périmètre d'intervention* ».

Le 24 janvier 2013, à la Mairie de Givors, a eu lieu l'installation du comité syndical, l'élection de son Président, des Vice-présidents, du bureau et l'approbation du règlement intérieur (Cf. annexes).

#### Cadre juridique et domaines d'intervention

Le plan d'actions du SMT est structuré autour des compétences conférées par la loi SRU, à savoir :

- les compétences obligatoires : coordination des services de transports, système d'information multimodale, système de tarification coordonnée ;
- les compétences optionnelles : maîtrise d'ouvrage d'infrastructures et gestion de services de transports ;

S'y ajoutent les compétences facultatives : élaboration et mise en œuvre d'un schéma prospectif des déplacements à l'échelle métropolitaine et toutes actions concourant à l'intermodalité et à la mobilité durable (autopartage, co-voiturage...).

A son lancement, les actions exercées par le Syndicat seront axées sur la mise en œuvre d'une tarification multimodale, qui permette de circuler sur l'ensemble des réseaux, quelles que soient les autorités organisatrices, avec une tarification par zones, 1<sup>ère</sup> étape d'un système tarifaire plus abouti (type carte orange).

**Le montant de cette tarification multimodale sera instauré avec l'accord des AOT concernées, qui, par ailleurs, garderont l'autorité de la tarification sur leur propre réseau.**

Le Syndicat assurera également la gestion du **système d'information multimodale Multitud'**, en concertation avec les 10 autres autorités organisatrices partenaires.

Contact presse :

Région Rhône-Alpes – Clémence CAPRON : 04 26 73 49 57 – 06 87 56 05 48 – [ccapron@rhonealpes.fr](mailto:ccapron@rhonealpes.fr)

D'une manière plus générale, le Syndicat permettra la coordination des politiques de transport de ses membres, notamment par l'élaboration d'un **schéma prospectif des déplacements** sur le territoire métropolitain.

Enfin les membres fondateurs souhaitent dès que possible engager une procédure d'ouverture pour permettre à d'autres collectivités Autorités organisatrices des transports, tels que les Départements, de rejoindre le syndicat.

#### Fonctionnement de la structure

Le deuxième comité syndical permettra de délibérer sur les moyens alloués au syndicat, en termes de budget et de financements. Le **budget pour 2013 devrait être d'environ 500 000€**. Pour rappel, en cette période de difficulté économique, les membres du syndicat ne percevront aucune indemnité. Le principe de mutualisation des moyens avec le Pôle métropolitain est retenu : le SMT AML sera ainsi hébergé par la Maison du fleuve Rhône, à Givors, et bénéficiera de la mise à disposition de certains personnels issus de ses structures membres.

---

## ANNEXES

- Périmètre du SMT AML
- Arrêté préfectoral de création du SMT AML
- Listes des membres du comité syndical
- Composition du bureau votée durant le comité

Contact presse :

Région Rhône-Alpes – Clémence CAPRON : 04 26 73 49 57 – 06 87 56 05 48 – [ccapron@rhonealpes.fr](mailto:ccapron@rhonealpes.fr)